

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 394 G: Subventions (769 999 euros) aux associations Halte Aide aux Femmes Battues et Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de trois accueils de jour labellisés « Espaces Solidarité Insertion » (ESI) parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 262-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 2013 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et « Halte Aide aux Femmes Battues » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 26 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et la « Fondation de l'Armée du Salut » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, deux subventions pour un total de 769 999 euros à deux associations relatives à la gestion de trois accueils de jour labellisés Espaces Solidarité Insertion (ESI) parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions maximum allouées, au titre de l'année 2016, par le Département de Paris aux gestionnaires des trois Espaces Solidarité Insertion sont fixées de la manière suivante :

- Fondation de l'Armée du Salut – 60 rue des Frères Flavien – 75020 PARIS :
 - ESI « Espace Saint Martin » (face au 31 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris) : 304.263 Euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture sept jours sur sept) (n° SIMPA 180983 et n° de dossier 2016_07833).
 - ESI « La Maison du Partage » (32 rue Bouret, 75019 Paris) : 282.177 Euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture six jours sur sept) (n° SIMPA 180983 et n° de dossier 2016_07834).

- Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) – 17, rue Mendelssohn – 75020 PARIS (n° SIMPA 63322 et n° de dossier 2016_07944) :
 - ESI « Espace Solidarité » (17 rue Mendelssohn, 75020 Paris) : 183.559 Euros pour une ouverture cinq jours sur sept.

Article 2 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 17 - Rubrique 561 – Nature 6568		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Fondation de l'Armée du Salut	ESI « Saint-Martin »	304 263 €
	ESI « la Maison du Partage »	282 177 €
	<i>Total Fondation de l'Armée Du Salut</i>	<i>586 440 €</i>
Halte Aide aux Femmes Battues	ESI « Espace Solidarité »	183 559 €
Total - Chapitre 17		769 999 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

Anne HIDALGO